

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 31 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
25 JANVIER 2017

DATE d'AFFICHAGE
3 FEVRIER 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Yvette LOUER, - Mme Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY.

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Denis LE RALLE donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°15-2017 – SERVICE ACHATS MARCHÉ : CONSTRUCTION D'UN CINEMA-PHARMACIE SUR LA
COMMUNE DE NIVILLAC – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 9**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux rappelle que par délibérations n°82-2013 du 8 octobre 2013 et n°28-2014 du 18 février 2014, il a été décidé de construire sur la parcelle AT 42, située sur la commune de Nivillac, le long du Boulevard de Bretagne, un ensemble immobilier comprenant un cinéma et une pharmacie.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, plusieurs modifications techniques sur la construction du cinéma entraînent des plus-values financières sur les lots travaux qu'il est nécessaire de valider par voie d'avenants.

Il est par ailleurs indiqué que le lot fourniture et pose de fauteuils a été retiré à la maîtrise d'œuvre avant le lancement de la construction de l'opération. C'est l'association du Cinéma La Couronne qui a été chargé de réaliser directement cette prestation. Or, le choix du matériel retenu par l'association impose une adaptation des supports de gradinage posés dans les deux salles pour accueillir l'ensemble des fauteuils (renforcement de la structure, élargissement des nez-de-marche entre fauteuils) pour un montant de 6 272,00 € HT.

Afin de financer cette prestation supplémentaire non prévue, il est demandé au maître d'ouvrage délégué (SPL Equipements du Morbihan), au maître d'œuvre (SARL BURGAUD Architectes), à l'Association du Cinéma La Couronne et à la Communauté de Communes de partager en quatre ces prestations.

Une convention avec chacune des parties est établie afin de permettre la facturation de cette prestation représentant un montant individuel de 1 568,00 € HT. Il est rappelé que la collectivité récupère la totalité de la TVA.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 20 janvier 2017 et propose de valider l'avenant de travaux du lot n°9 – Menuiseries intérieures - Entreprise PARIS, pour un montant hors taxes de + 6 272,00 € HT pour l'adaptation des supports des fauteuils. Cet avenant totalise avec l'ensemble des avenants précédents un dépassement de 35,17 % du montant initial du lot.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **MANDATER** la SPL Equipements du Morbihan pour signer l'avenant au marché de travaux du lot n° 9,
- **SIGNER** les trois conventions de refacturation du quart de cette prestation supplémentaire avec le maître d'ouvrage délégué maître d'ouvrage délégué (SPL Equipements du Morbihan), au maître d'œuvre (SARL BURGAUD Architectes), à l'Association du Cinéma La Couronne

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/02/17
Le Président,

